



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 29 avril 2022
Compte Rendu

,L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf avril, à 09 Heures 00, à Melesse (salle des Iris), le Bureau de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice-présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

Absents :

<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	Habitat Rapporteur : Jacques RICHARD Compagnons Bâisseurs de Bretagne - Dispositif Bricobus - Subvention 2022 Décision du bureau communautaire : DÉCIDE d'attribuer une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2022 à l'association des « Compagnons Bâisseurs de Bretagne » (CBB)	Unanimité
2	Associations Rapporteur : Isabelle JOUCAN Etonnant Voyage - Subvention 2022 Décision du bureau communautaire : DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Étonnant Voyages au titre de l'année 2022,	Unanimité
3	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Projet Phebus à Melesse - Energiv - Subvention 2022	POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
4	Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN Association Amorce - Cotisation 2022 Décision du bureau communautaire : VALIDE le montant de la contribution de 596€ au titre de l'année 2022 à l'association AMORCE,	Unanimité
5	Energie-Climat Rapporteur : Association Air Breizh - Cotisation 2022 Décision du bureau communautaire : VALIDE la cotisation de 3 437,00 € au titre de l'année 2022 à l'association Air Breizh.	Unanimité
6	Environnement Rapporteur : Frédéric BOUGEOT Pôle fruitier de Bretagne - Cotisation 2022 Décision du bureau communautaire : VALIDE le versement de la cotisation d'adhésion 2022 d'un montant de 50€ à l'association Pôle fruitier de Bretagne.	Unanimité

7	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Bourdonnais - La Mézière - Vente de foncier économique - lot 13B</p> <p>Décision du bureau communautaire : -VALIDE la cession du lot 13B de la ZA La Bourdonnais située à La Mézière et dont l'emprise foncière se fait sur la parcelle cadastrée section AL n°257 d'une plus grande superficie, pour une surface totale estimée à 7428 m², au profit de la SAS Kermarrec Promotion au prix de vente à 60 HT/m², hors frais de notaire. Les éventuels frais de bornage supplémentaires, hors découpage initial du lot, seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à la TVA sur marge.</p>	Unanimité
8	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SAS Les 2A - La Mézière</p> <p>Décision du bureau communautaire : DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de la SAS Les 2A,</p>	Unanimité
9	<p>Urbanisme Rapporteur :</p> <p>Conseils juridique: urbanisme, foncier et aménagement - Attribution de l'accord-cadre</p> <p>Décision du bureau communautaire : ATTRIBUE l'accord-cadre mono-attributaire relatif aux prestations de conseil juridique dans les domaines de l'urbanisme, de l'action foncière et de l'aménagement au candidat LEXCAP pour un maximum de 40 000 € HT.</p>	Unanimité
10	<p>Urbanisme Rapporteur :</p> <p>ZAE Les Olivettes 2 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une zone d'activités « Les Olivettes II » à Melesse, à TECAM pour un montant total de 79 800 € HT,</p>	Unanimité
11	<p>Technique Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>ZA la Bourdonnais - Marché d'extension de réseaux - Attribution</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE l'attribution marché d'extension de réseaux pour les lots 18 et 19 de la ZA de la Bourdonnais à Multi TP pour un montant total de 40 555,30 € HT,</p>	Unanimité